Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260605-DELIB34_2026-DE

COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, LEBOUDEC Christine, HARDY Adriane, LEON-COUSIN Caroline, FRERE François, HACQUIN Jean-Pierre, GOUEDART Jordan, BECQUET Michel, FEBVRE Océane, ANÉLARD Patrick, CHAUVIN Sonia, Madame Gwénaelle LE BOUCHER, Cyriane PENHOAT, Vincent PIEPLU

Secrétaire de séance : Madame Cyriane PENHOAT

Date de convocation : le vendredi 29 mai 2026

DÉLIBÉRATION N° 34/2026 – Désignation du représentant à l'Assemblée spéciale de la SPL DINAN-CAP FREHEL TOURISME

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-7 et suivants,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L.2121-33,

La commune étant actionnaire de la SPL DINAN-CAP FREHEL TOURISME, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir désigner le représentant de la commune au sein de l'Assemblée spéciale qui réunira l'ensemble des actionnaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DESIGNE** la personne suivante pour la SPL DINAN-CAP FREHEL TOURISME :
  - Madame Christine LEBOUDEC

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Cyriane PENHOAT

LE MAIRE,
Alain BROMBIN

MAIRIE de LA VICOMTE-SUR-RANCE 22690 CÔTES D'ARMOR